

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
pour la réalisation de l'analyse environnementale du PAPI**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État et de la région pour la réalisation de l'analyse environnementale du PAPI. Cette opération permettra d'évaluer, dès la conception du programme d'action, les impacts environnementaux que pourraient avoir notamment les actions des axes 6 et 7 du futur PAPI. Cette analyse devra constituer un moyen d'assurer une meilleure cohérence entre prévention des inondations et préservation de l'environnement.

DECIDE

Article 1 : De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		24 000€ TTC
Etat (FPRNM)	50%	12 000€ TTC
Région Occitanie	20%	4 800€ TTC
Autofinancement	30%	7 200€ TTC

Article 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
**Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses**

